04679

RAP-E-901 (01-2007)

Prochaine visite de contrôle au plus

personnes et les biens

05/2/25

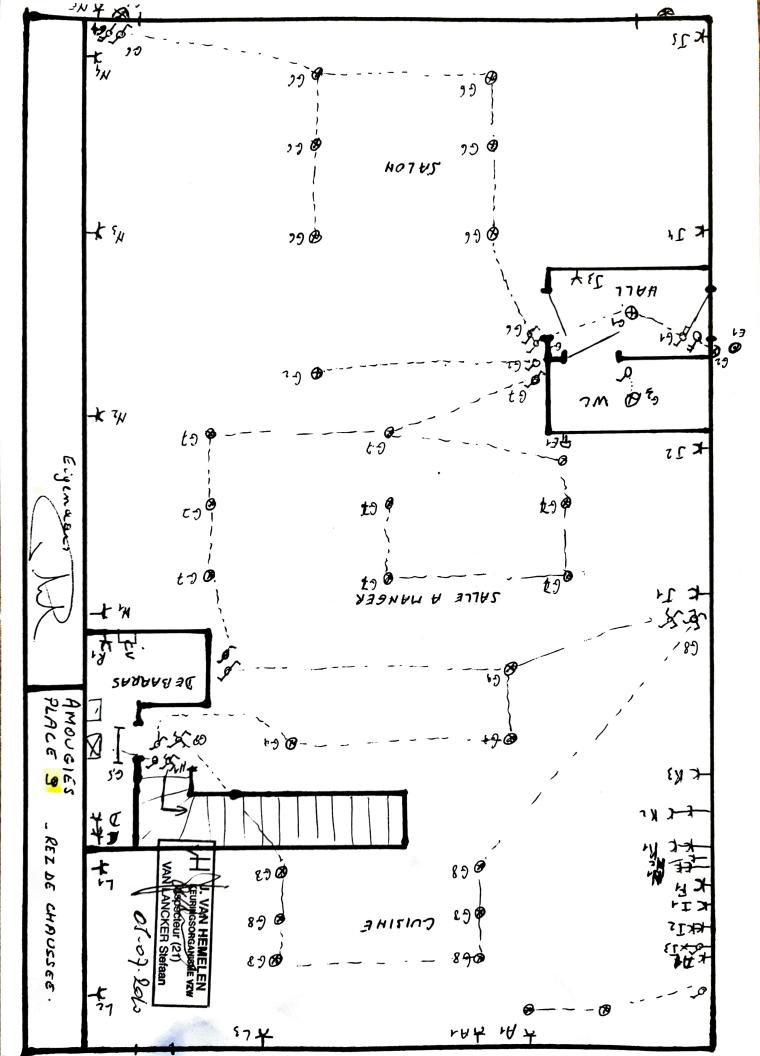
Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le

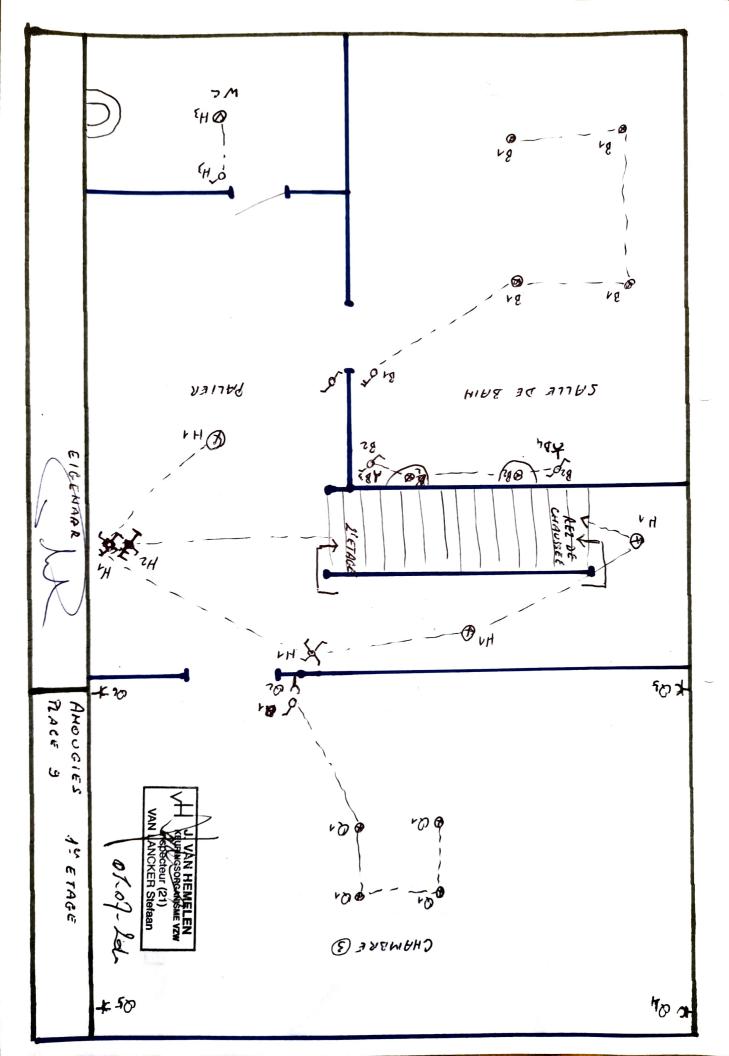
Agent-visiteur (nom - n° signature) Commerce of

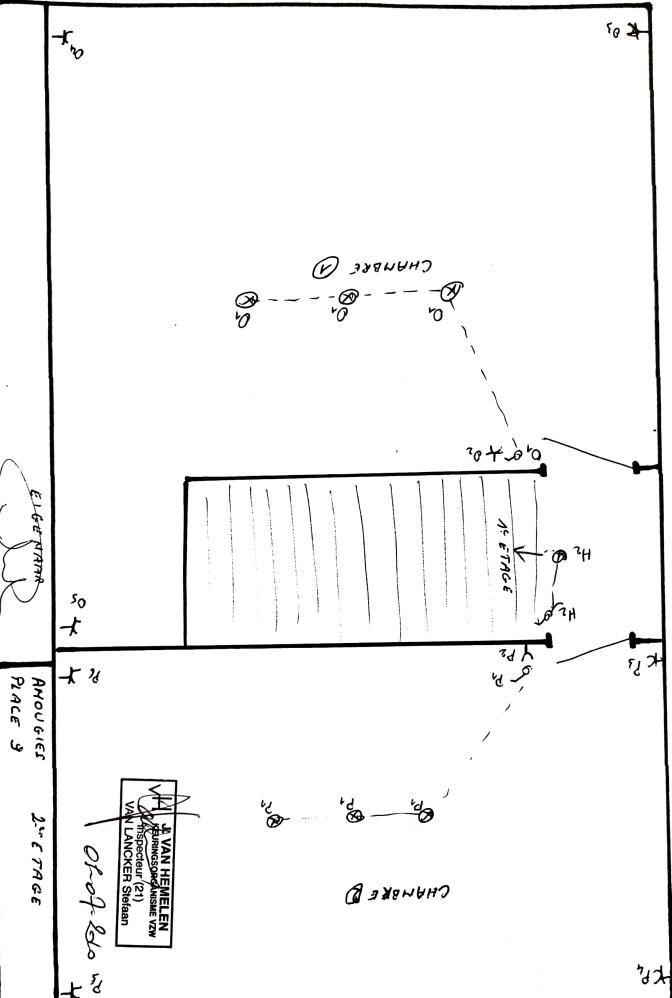
L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les

Date de visite:

05/07/6b







0101-120

